

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°26-DP032

Nature de l'acte : 1. *Commande Publique – 1.1 Marchés publics*

Objet : Optimisation du traitement d'eau potable de Chanay avec remplacement du système membranaire (marché n°202420) – Approbation de l'avenant n°01

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération n°26-DC058 du Conseil communautaire du 29 avril 2026 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de prendre, pour tous les marchés et accords-cadres quel que soit leur montant dès lors que les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant les modifications des marchés ou accords-cadres conduisant à une augmentation inférieure à 5% du montant initial du marché ou de l'accord-cadre ;

VU l'acte d'engagement portant sur le marché d'optimisation du traitement d'eau potable de Chanay avec remplacement du système membranaire (marché 202420) notifié le 06 octobre 2025 au groupement d'entreprises SOURCES/SL PELISSIER pour un montant de 354 695 € HT et un montant maximum travaux de réparation de génie civil de 100 000 € HT ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réaliser des prestations complémentaires prescrites par ordres de service n°03 et 04 et qu'il convient d'acter le remplacement de la fourniture et pose des vannes pneumatiques sur les conduites d'alimentation du réservoir par la fourniture et pose d'une sonde radar dans la bache eau traitée ; que ces modifications techniques représentent une plus-value de + 4 810,40 € HT, soit 5 772,48 € TTC ; que le nouveau montant du marché (partie forfaitaire) s'élève à 359 505,40 € HT, soit 431 406,48 € TTC, soit une augmentation de 1,36% par rapport au montant initial du marché ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la répartition entre les co-traitants de la manière suivante :

- SOURCES : 312 260.40 € HT

- SL PELISSIER : 47 245.00 €HT et 5 809.74 €HT (BC n°1)

CONSIDERANT qu'il est également nécessaire de proroger la durée initiale du marché, pour la porter à 12,92 mois, soit 56 semaines ;

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver l'avenant n°01 au marché prenant en considération l'ensemble des éléments exposés ci-avant ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'avenant n°01 relatif au marché d'optimisation du traitement d'eau potable de Chanay avec remplacement du système membranaire (marché n°202420), ayant pour objet les modifications précitées pour un montant de + 4 810,40 € HT, soit 5 772,48 € TTC, tel que joint en annexe de la présente décision.

ARTICLE 2 : DE SIGNER ledit avenant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le 30 juin 2026

Le Président,
Guy LARMANJAT

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : - 6 JUIL. 2026

Publié le : - 6 JUIL. 2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes Terre Valserhône (Régie des eaux)
177 rue Santos Dumont
01 206 Valserhône
N°SIRET : 24010089100102

B - Identification du titulaire du marché public

SOURCES mandataire du groupement avec SL PELISSIER
Agence Rhône alpes
24 rue du Moulins
69 700 GIVORS
N°SIRET : 43293746400027

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Optimisation du traitement d'eau potable de Chanay avec remplacement du système membranaire (marché n°202420)

■ Date de la notification du marché public : 06/10/2025

■ Durée d'exécution du marché public : 12 mois.

■ Montant initial du marché public :

Montant initial = 354 695 €HT et Montant maximum travaux de réparation de génie civil = 100 000 € HT

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 354 695 €
- Montant TTC : 425 634 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet d'acter les montants des prestations complémentaires prescrites par les ordres de services 3 et 4, les modifications techniques du marché et les délais associés.

Evolution technique et financière du marché :

- OS n°3 (Création d'une chambre de déconnexion réseau Frache) = 2 380.00 €HT (*pour Pelissier*)
- OS n°4 (Renouvellement équipements bâche) = 2 430.40 €HT (*pour Sources*)

En outre, la fourniture et pose des vannes pneumatiques sur les conduites d'alimentation du réservoir prévue au marché a été remplacée par la fourniture et la pose d'une sonde radar dans la bâche eau traitée.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 810.40 €
- Montant TTC : 5 772.48 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.36%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 359 505.40 €
- Montant TTC : 431 406.48 €

L'annexe 2 de l'acte d'engagement relative à la répartition des prestations entre co-traitants est modifiée de la manière suivante :

- SOURCES : 312 260.40 €HT
- SL PELISSIER : 47 245.00 €HT et, pour les travaux de réparation de génie civil, 5 809.74 €HT (BC n°1)

■ Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais du marché :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

La durée du marché initial était de 12 mois soit 52 semaines, le marché est prolongé de 4 semaines. Une suspension d'une durée de 2 semaines a également été notifiée par ordre de service.

- Date de démarrage : 27/10/2025
- Arrêt : 2 semaines
- Durée du marché mise à jour = 12.92 mois - 56 semaines

Soit une fin de marché au 07 décembre 2026 et un démarrage de la période d'observation d'une durée de 6 mois au 8 juin 2026.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de l'entité adjudicatrice

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)
Le Président
Guy LARMANJAT

Transmission au contrôle de légalité le

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)